



# Gas Products Warranty

True North warrants to the original consumer of the product the following:



## 3 years parts (1 year labour)

Firebox, Castings, heat exchanger, Ceramic fibre board, Glass (glass for thermal breakage only, not impact)

## 1 year parts and labour

Gas valves, Electrical components and switches

## 1 year (parts only)

Gaskets, Paint (peeling), Burner tube assembly

### True North recommends using a certified installer.

#### Conditions

The warranty of the manufacturer extends only to the original consumer purchaser and is not transferable. Proof of purchase (dated, bill of sale), model name and serial number must be supplied when making any warranty claim to your TRUE NORTH Dealer. This warranty covers brand new products only, which have not been altered, modified nor repaired since shipment from factory. This warranty applies to normal residential use only.

The manufacturer may require that defective products be returned or that digital pictures be provided to support the claim. Returned products are to be shipped prepaid to the manufacturer or agent for investigation.

If a product is found to be defective, the manufacturer will repair or replace (at the manufacturer's discretion) such defect. The manufacturer may, at its discretion, fully discharge all obligations with respect to this warranty by refunding the wholesale price of any warranted but defective part(s).

The manufacturer shall in no event be responsible for any special, indirect, consequential damages of any nature, which are in excess of the original purchase price of the product. A one-time replacement limit applies to all parts benefiting from warranty coverage.

#### Exclusions

- Damages caused by misuse, abuse, improper installation, lack of maintenance, negligence, accident during transportation, power failures, downdrafts, or venting problems are not covered by this warranty.
- This warranty does not cover any scratch, corrosion, warping, or discoloration caused by abrasives or chemical cleaners.
- Any defect or damage caused by the use of unauthorized parts void this warranty.
- An authorized qualified technician must perform the installation in accordance with the instructions supplied with this product and all local and national building codes.
- Any service call related to an improper installation is not covered by this warranty.

IF WARRANTY SERVICE IS NEEDED: 1. If you discover a problem that you believe is covered by this warranty, report it to your True North/Pacific Energy Fireplace Products dealer, giving them proof of purchase, the purchase date, and the model name and serial number. 2. Pacific Energy Fireplace Products Ltd. has the option of either repairing or replacing the defective component. 3. If your dealer is unable to repair your appliance's defect, he may process a warranty claim through Pacific Energy Fireplace Products Ltd., including the name of the dealership where you purchased the appliance, a copy of your receipt showing the date of the appliance's purchase, and the serial number on your appliance.

### REGISTER YOUR PRODUCT ONLINE

HAVE YOUR SERIAL NUMBER\* AVAILABLE AND VISIT

**[truenorthstoves.com/register](http://truenorthstoves.com/register)**



# Garantie de True North sur les appareils à gaz

La Garantie True North est seulement applicable au propriétaire d'origine



## 3 ans pour les défauts de fabrication (1 an pour la main d'oeuvre)

La chambre à combustion, l'échangeur de chaleur, le moulage, réfractaires de céramique et la vitre (bris thermiques seulement, pas les impacts)

## 1 an pour les pièces et main d'oeuvre

Les valves à gaz, les composantes électriques et interrupteurs

## 1 an (les pièces seulement)

Joint d'étanchéité, l'écaillage de la peinture et l'ensemble de tubes de brûleur

## True North recommande d'utiliser un installateur certifié.

### Conditions

La garantie du fabricant s'applique seulement à l'acheteur original au détail et n'est pas transférable. Une preuve d'achat (facture datée), le nom du modèle et le numéro de série de l'appareil doivent être fournis à votre détaillant True North pour chaque demande de garantie. Cette garantie couvre seulement les appareils neufs qui n'ont pas été modifiés ou réparés depuis l'expédition de l'usine. Cette garantie s'applique seulement pour un usage résidentielle normal.

Le fabricant peut exiger que les produits défectueux soient retournés ou que les photos numériques lui soient fournies pour appuyer la demande de garantie. Les produits retournés doivent être expédiés port paye au fabricant pour fin de vérification.

Si le produit est effectivement défectueux, le fabricant peut à sa discrétion, décider de réparer ou remplacer toute pièce défectueuse. Le fabricant peut à sa discrétion, se décharger de toutes ses obligations en ce qui concerne la présente garantie en remboursant le prix de gros de toute pièce défectueuse garantie.

Le fabricant ne sera en aucun cas responsable de tout dommage extraordinaire, indirect ou consécutif quelle qu'en soit la nature, qui vont au-delà de l'achat initial. Une limite d'un remplacement unique s'applique à toutes pièces bénéficiant de cette garantie

SI UN SERVICE DE GARANTIE EST NÉCESSAIRE : 1. Si vous découvrez un problème que vous croyez couvert par cette garantie, signalez-le à votre revendeur de produits de foyer True North/Pacific Energy, en lui donnant une preuve d'achat, la date d'achat, le nom du modèle et numéro de série. 2. Pacific Energy Fireplace Products Ltd. a la possibilité de réparer ou de remplacer le composant défectueux. 3. Si votre revendeur n'est pas en mesure de réparer le défaut de votre appareil, il peut traiter une réclamation au titre de la garantie auprès de Pacific Energy Fireplace Products Ltd., y compris le nom du concessionnaire où vous avez acheté l'appareil, une copie de votre reçu indiquant la date d'achat de l'appareil, achat et le numéro de série de votre appareil.

### Exclusions

- Les dommages causés par une mauvaise utilisation, l'abus, une mauvaise utilisation, un manque d'entretien, un accident lors du transport, une panne électrique, le refoulement ou un problème de ventilation ne sont pas couverts par cette garantie.
- Cette garantie ne couvre pas les égratignures, la corrosion, la déformation ou la décoloration causée par des produits nettoyants abrasifs et/ou chimiques.
- Toutes déficiences ou dommages causés par l'utilisation de pièces non-autorisées annulent cette garantie.
- Un installateur qualifié et autorisé doit se charger de l'installation en accord avec les instructions fournies avec l'appareil et avec toutes les réglementations du code du bâtiment local et national.
- Tout appel de service relié à une installation inappropriée ne sera pas couvert par cette garantie

## ENREGISTREZ VOTRE PRODUIT EN LIGNE

AVEC VOTRE NUMERO DE SERIE VEUILLEZ VISITER

**[truenorthstoves.com/enregistrer](http://truenorthstoves.com/enregistrer)**